

**RAPPORT FINANCIER 2019**

Les documents comptables officiels (compte de résultat et bilan) établis par la société d'expertise comptable SPE2CGA, et arrêtés lors du conseil d'administration du 15 avril 2019, sont à votre disposition.

**1. Compte de résultat de Seuil**

Le compte de résultat présente un déficit significatif de 31 725 € ; en effet, les produits 2019 s'élèvent à 667 563 € et les charges à 699 288 €. C'est le plus fort déficit annuel enregistré par Seuil depuis sa création.

Ci-dessous, une présentation analytique simplifiée du compte de résultat permet de mieux en appréhender ses diverses composantes.

**- Compte de résultat 2019 -**

	(euros)			
	ASE	PJJ	Association	TOTAL
<b>PRODUITS</b>				
Facturation des marches	199 099	332 758		531 857
Subventions fondations			51 000	51 000
Reprise fonds dédiés			30 000	30 000
Cotisations, dons...			54 409	54 409
Produits financiers et divers			297	297
<b>TOTAL</b>	<b>199 099</b>	<b>332 758</b>	<b>135 706</b>	<b>667 563</b>
<b>CHARGES</b>				
Frais directs des marches	139 818	270 948		410 766
2ème responsable de marches	11 075	18 857		29 932
Autres frais imputables	903	1 538		2 441
Frais de support	92 389	92 389		184 778
Frais associatifs			71 371	71 371
Report de subventions				0
<b>TOTAL</b>	<b>244 185</b>	<b>383 732</b>	<b>71 371</b>	<b>699 288</b>
<b>Résultat</b>	<b>-45 086</b>	<b>-50 974</b>	<b>64 335</b>	<b>-31 725</b>

Comme tous les ans, le premier constat est le déficit important de l'activité « marches », - 45 086 € pour les marches ASE et – 50 974 € pour les marches PJJ.

Ce résultat est obtenu dans un contexte de quasi-stabilité du nombre total de jours de marche par rapport à 2018 : 1 710 jours de marche en 2019 contre 1 685 l'année précédente.

- **Marches ASE :**  
14 adolescents ont été pris en charge en 2019 et un autre a terminé sa marche commencée en 2018 pour un total de 632 jours de marche. Le tarif journalier moyen sur l'année est de 315 €. Le déficit reste très significatif : 71 € par jour de marche.
- **Marches PJJ :**  
21 adolescents ont été pris en charge en 2019 et 2 ont terminé leurs marches commencées en 2018 pour un total de 1078 jours de marche. Le tarif journalier moyen perçu sur l'année est de 309 €, ce qui conduit à un déficit de 47 € par jour de marche.  
A noter : les frais de support sont répartis à part égale entre la PJJ et l'ASE, ce qui diminue artificiellement les coûts PJJ puisque celle-ci réalise un nombre de jours de marche beaucoup plus grand.

Les apports de fonds privés, qui viennent des fondations et des donateurs, n'ont pas permis de combler les déficits constatés sur les marches. En particulier les fonds collectés auprès des fondations n'ont pas été à la hauteur des attentes : La collecte n'a été que de 51 000 € et la reprise de 30 000 € mis en fonds dédiés en 2018 n'ont pas été suffisants pour combler le déficit constaté sur les marches.

Le coût moyen d'un jour de marche est le plus élevé jamais constaté : 367 €. Ceci en raison principalement du coût direct des marches qui a atteint 240 € par jour de marche. Les frais de support rapportés au jour de marche sont en légère baisse par rapport à 2018, mais ceci est dû au fait qu'il n'y a pas eu de secrétaire pendant plusieurs mois. L'ASE et la PJJ nous ont versé en moyenne 311 € par jour de marche ; ce tarif a conduit à un déficit moyen de 56 € par jour de marche. Notons au passage que ce coût serait plus élevé de 30 € si nous avions un Directeur salarié, ce qui conduirait à un déficit de 86 € par jour de marche.

## 2. Le Bilan de Seuil

### BILAN au 31/12

			(euros)		
ACTIF	2018	2018	PASSIF	2017	2018
Immobilisations	17 724	10 831	Total des fonds associatifs	80 368	48 643
Dû par ASE	26 380	31 439	Fonds dédiés	30 000	
Dû par PJJ	19 555	16 086	Avance trésorerie Amis de Seuil		30 000
Dû par Amis de Seuil	2 117		Autres dettes	66 156	59 394
Autres créances	31 375	13 734	Charges comptabilisées d'avance	20 021	7 469
Disponibilités	99 394	73 416			
<b>TOTAL</b>	<b>196 545</b>	<b>145 506</b>	<b>TOTAL</b>	<b>196 545</b>	<b>145 506</b>

A l'actif :

- Pas de nouvelles immobilisations en 2019.
- Les sommes dues par l'ASE au 31/12/2019 sont à un niveau élevé, du fait des retards de paiement de certains départements.
- Les autres créances sont pour l'essentiel les avances faites aux accompagnants pour couvrir les frais des marches.

Au passif :

- Les fonds associatifs (nos réserves) continuent de diminuer du fait des déficits que nous accumulons d'année en année. En 2013, ces réserves étaient au niveau de 120 000 €, elles sont maintenant à moins de 50 000 €.
- Les autres dettes sont pour l'essentiel les cotisations URSSAF et la formation professionnelle que nous payons avec un décalage dans le temps.
- Les « charges comptabilisées d'avance » représentent les salaires et charges sociales des accompagnants relatifs aux marches de l'année 2019, mais qui ont été payés en 2020.

Cette situation bilancielle n'est pas satisfaisante, il faut être conscient de la grande faiblesse de nos réserves face à l'importance des déficits que nous constatons d'année en année.

### 3. Conclusion

La situation financière de Seuil devient très préoccupante. En effet, nos réserves ne peuvent nous permettre de supporter des déficits aussi importants que celui constaté en 2019 : encore 2 années avec des déficits du même ordre et nous ne pourrions pas faire face.

L'analyse de la situation dans laquelle nous nous trouvons est toujours la même : les tarifs, que nos administrations de tutelle nous accordent, sont très insuffisants pour couvrir le coût réel de nos marches, et nous devons couvrir les déficits qui en résultent par des ressources privées. Jusqu'à maintenant ces ressources ont permis à peu près de couvrir les déficits, mais en 2019, la situation s'est fortement dégradée. En effet, le déficit global a dépassé les 30 000 €, il aurait été de 60 000 € sans l'apport des 30 000 € mis de côté en 2018.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'il faut anticiper des coûts plus élevés pour au moins 3 raisons :

- nous avons actuellement un Directeur bénévole dont le coût est inférieur de 50 000 € environ à celui d'un salarié,
- la rémunération des accompagnants est inférieure à ce qu'elle devrait être,
- nos locaux sont insuffisants pour faire face à la croissance de l'activité que nous souhaitons.

On peut en conclure que le coût d'une journée de marche pourrait atteindre environ 420 €. Avec le tarif actuel de 315 € nous perdrons 105 € par journée de marche. Sur la base de 2 000 jours de marche dans l'année, il nous manquerait plus de 200 000 € pour couvrir les frais...

Dans les circonstances actuelles, les financements par les fondations vont être de plus en plus difficiles à obtenir, les particuliers seront atteints par la crise économique et solliciter par des causes nouvelles. La survie de Seuil est donc conditionnée plus que jamais à une réévaluation significative du tarif qui nous est accordé par nos administrations de tutelle.